



## Concours de courts métrages du Défenseur des droits



# Vous êtes créatif·ve et vous voulez mettre vos compétences au service d'une bonne cause ?

Le Défenseur des droits vous donne l'opportunité de réaliser un court métrage sur le harcèlement sexuel au travail. Il sera diffusé à partir de février 2018, dans le cadre d'une « campagne » de sensibilisation du Défenseur des droits.

## Trois bonnes raisons de participer :



### Utilité

Mettre sa créativité au service d'une bonne cause.



### Notoriété

Voir son court métrage diffusé.



### Récompense

Dotation financière de 1 000 euros pour le premier prix et 500 euros pour les deuxième et troisième prix.

## Qui peut participer ?

Amateur·rice, étudiant·e, professionnel·le, le concours est ouvert à toutes les personnes motivées par la réalisation d'un court métrage sur ce sujet de société.

Les courts métrages peuvent être réalisés par une personne seule ou par plusieurs participant·es constitué·es en équipe.

## Calendrier du concours

Inscription en ligne entre le 1er juillet et le 30 novembre 2017 sur le lien suivant : <https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/concours>

Envoi des courts métrages par We Transfer, avant le 31 décembre 2017 à l'adresse suivante : [romain.blanchard@defenseurdesdroits.fr](mailto:romain.blanchard@defenseurdesdroits.fr)

Remise des prix en février 2018

# Prêt·e à relever le défi ?

POUR PLUS D'INFORMATIONS, TÉLÉCHARGEZ LA NOTE DE CADRAGE

Face au droit, nous sommes tous égaux

**Défenseurdesdroits**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE